

## Programme de rééquilibrage du lit de la Loire (Nantes – Les Ponts-de-Cé)

### Compte-rendu de la réunion publique du 30 mai 2023

La réunion a duré 1h30 et a réuni une trentaine de participants. Elle s'est déroulée à la salle de la Quintaine à Saint-Julien-de-Concelles et a débuté à 18h30.

#### Intervenants :

- Pascal CHANTREAU, Adjoint Voiries et espaces verts à la commune de Saint-Julien-de-Concelles
- Séverine GAGNOL, cheffe de l'Unité Territoriale d'Itinéraire Loire, Voies navigables de France
- Claire PERARD, cheffe du Pôle Etudes Techniques Plan Loire, Voies navigables de France
- Elisabeth MERTZ, chargée d'opérations Plan Loire, Voies navigables de France
- Eric ANDRE, animateur Rouge Vif

#### Déroulé de la réunion :

1. Ouverture
2. Séquence 1 :
  - Rappel des objectifs du programme et de son avancement
  - Zoom sur le secteur d'intervention Bellevue (secteur C)*Questions/Réponses*
3. Séquence 2 :
  - Présentation des travaux pour l'année 2023
  - Présentation du transfert des enrochements
  - Présentation des mesures prises en phase travaux*Questions/Réponses*
4. Le dialogue continue (planning prévisionnel de la concertation)
5. Clôture de la réunion

*Diaporama en annexe*

#### **1. Ouverture**

---

**Eric ANDRE, animateur**, souhaite la bienvenue aux participants. Il introduit les intervenants et présente le déroulé de la réunion publique d'information. Il laisse ensuite la parole à Monsieur Chantreau, Adjoint au Maire de Saint-Julien-de-Concelles.

**M. Pascal CHANTREAU, Adjoint au Maire de Saint-Julien-de-Concelles**, remercie les participants de leur présence et de leur intérêt pour le projet. Il salue le travail de concertation mis en place autour du projet et l'écoute active des équipes de Voies Navigables de France.

**Séverine GAGNOL, cheffe de l'Unité Territoriale d'Itinéraire Loire, Voies Navigables de France**, remercie les participants de leur présence, positionne le projet et l'intervention de Voies Navigables de France. Elle présente brièvement la présentation à venir qui concerne principalement le secteur C de Bellevue.

Visionnage film explicatif du projet :

[https://player.vimeo.com/video/511554632?dnt=1&app\\_id=122963](https://player.vimeo.com/video/511554632?dnt=1&app_id=122963)

## **2. Deux séquences suivies de questions-réponses**

---

*Les questions posées à l'oral lors de la réunion publique d'information sont retranscrites ci-dessous.*

- **SEQUENCE 1 :**

**Les objectifs du programme et de son avancement**

**Zoom sur le secteur d'intervention Bellevue (secteur C)**

- *Q°1 : Quelle sera la nature des protections des berges ?*

**Claire PERARD, cheffe du Pôle Etudes Techniques Plan Loire, Voies navigables de France**

Les protections de berges seront de nature différente en rive droite et en rive gauche. En rive droite sur le secteur Bellevue, la protection prendra la forme d'un pied de berge en enrochements et en partie supérieure, la berge a été pensée pour accueillir l'Angélique des estuaires – espèce protégée et emblématique du secteur – et sera donc aménagée en pente douce.

En rive gauche, le même type d'aménagement n'était pas envisageable au regard du manque d'espace foncier disponible. La protection prendra la forme d'enrochements.

- *Q°2 : Pourriez-vous expliquer ce qu'est une estacade ? Les riverains ont besoin d'être rassurés.*

**Séverine GAGNOL, cheffe de l'Unité Territoriale d'Itinéraire Loire, Voies navigables de France**

**explique qu'une estacade est une plateforme posée sur pieux permettant de charger et décharger les bateaux. Une grue ou une pelle viendra décharger les bateaux qui achemineront les enrochements d'un secteur à l'autre. Le principe du transfert d'enrochements est présenté.**

- *Q°3 : Il était prévu un stockage des enrochements sur l'île Verte à Ancenis (secteur B), qu'en est-il aujourd'hui ?*

**Séverine GAGNOL** confirme que sur le secteur B, les épis seront remodelés (abaissés ou raccourcis) et une grande partie d'enrochements sera enlevée et stockée sur le site de l'île Verte à Ancenis, également équipé d'une estacade. Dès que les niveaux d'eau seront favorables, ces enrochements seront transférés jusqu'à Bellevue (secteur C).

Un riverain a fait remonter le besoin de détruire le col de cygne du groupe Hervé, en raison de l'impact paysager

- *Q°4 : Est-ce que les épis rive gauche en face de Bellevue seront impactés par le projet ?*

**Claire PERARD** explique qu'il est prévu de supprimer ces épis. Les enrochements de ces épis qui seront de qualité et de taille suffisantes, seront réemployés sur les protections de berges ou pour le tapis de protection.

- *Q°5 : Quelle sera la hauteur du duis ?*

**Claire PERARD** indique qu'il est compliqué de donner une hauteur par rapport au fond de la Loire, dans la mesure où celui-ci est variable. Le duis sera situé au même niveau que le socle rocheux naturel. Aujourd'hui, ce socle est apparent à marée basse, ce qui sera moins le cas à l'avenir car le niveau d'eau va augmenter.

- *Q°6 : Quelles incidences auront les aménagements sur les inondations ?*

**Séverine GAGNOL** explique que les effets du projet sur les inondations ont été analysés dans plusieurs cas de figure et notamment avec des crues particulièrement fortes ou des coefficients de marée élevés. Le projet n'aura aucun effet sur le niveau d'inondation. Cela ne veut pas dire que le niveau d'inondation n'évoluera pas dans ce secteur, notamment en lien avec le changement climatique et la remontée du niveau marin, mais cela sera indépendant du projet.

- *Q°7 : Concernant les 3 épis sur le bras de Thouaré, l'épi le plus en amont sert à l'irrigation car il retient l'eau en marée basse. Quel sera l'impact de l'arasement de ces épis ?*

**Claire PERARD** explique que l'aménagement du duis de Bellevue va engendrer une rehausse du niveau d'eau à l'amont à marée basse, qui sera favorable pour le bras de Thouaré (effet de frein à marée basse réalisé par l'ouvrage). En ordre de grandeur, c'est une rehausse de 1,80 mètre à l'étiage qui est attendue à l'amont immédiat de l'ouvrage. Cet effet va être décroissant jusqu'à Oudon (+ 20 à 30 centimètres). L'effet hydraulique est immédiat (l'effet sédimentaire se fera, quant à lui, sentir sur du plus long terme) et les travaux seront réalisés en période d'étiage 2024.

- *Q°8 : Quels vont être les effets sur la navigation des rampes sous-fluviales ?*

**Claire PERARD** rappelle que l'objectif des rampes sous-fluviales est de ralentir les écoulements pour réduire les vitesses et favoriser la navigation dans le chenal nord. Globalement, l'aménagement a une incidence sur la navigation à basse mer : la navigation sera inenvisageable sur le Chenal Nord entre deux heures avant basse mer et une heure après basse mer pour les plus faibles débits. Une signalisation et une information des usagers seront mises en place concernant ce sujet avant ce changement de pratique. Cela nécessitera un passage des ouvrages de Bellevue hors de ces périodes.

- *Q°9 : Quels sont les détails de la zone d'optimisation piscicole et du tapis de protection en enrochements ?*

**Claire PERARD** décrit la zone d'optimisation piscicole (ZOP) : elle est constituée d'une succession de 3 rampes et de 2 bassins de repos. C'est un aménagement de 50 mètres de large dans l'angle de l'ouvrage avec un profil différencié : il y aura une pente latérale qui partira de la berge et qui va s'approfondir jusqu'à 50 centimètres de profondeur vers le duis.

Concernant le tapis de protection en enrochements, il a pour objectif de dissiper l'énergie venant du chenal au Nord. Ce dernier connaît un niveau de fond du lit de la Loire plus haut que le chenal au Sud, impliquant un déversement pouvant générer des écoulements plus turbulents. Le tapis aidera à la dissipation de l'énergie de ces remous.

- *Q°10 : Le projet est indispensable mais les riverains et l'entreprise Briand située sur le secteur C sont inquiets pour leur sécurité et leur activité. Les voiries à proximité du site de l'Officière sont des chemins maraîchers extrêmement fragiles.*

**Séverine GAGNOL** explique que des discussions sont engagées avec les collectivités, l'entreprise Briand, les riverains et VNF pour mettre en place une batterie de mesures, qui seront décrites en deuxième partie de présentation.

- *Q°11 : Quelle sera l'incidence du projet sur la vitesse du courant en amont, jusqu'à Montjean-sur-Loire, et sur le niveau d'étiage ?*

**Claire PERARD** rappelle que l'objectif du projet est d'avoir un rééquilibrage latéral (redonner de la mobilité au chenal principal et mieux connecter les bras secondaires) et longitudinal (agir sur la pente du fleuve) à long terme, d'ici 50 ans. L'aménagement de Bellevue a un rôle clé pour le rééquilibrage longitudinal : il donnera le niveau bas atteint à Bellevue, permettant de réduire la pente par le bas et d'engager un phénomène de dépôt progressif, permettant de regagner l'amont progressivement.

Il y a deux leviers d'actions : l'aménagement de Bellevue qui permet de ralentir les écoulements et favoriser le dépôt de sable, et le remodelage d'épis qui permet de libérer du sable pour maximiser les dépôts dans le chenal principal. C'est la combinaison de ces deux actions qui permet d'aboutir à la meilleure efficacité possible sur le secteur.

L'effet du remodelage des épis à Ingrandes – Le Fresne-sur-Loire va conduire rapidement à remanier les bancs d'épis permettant de libérer le sable qui y reste fixé. On attend une rehausse moyenne de 30 à 40 centimètres du niveau d'étiage sur ce secteur.

- *Q°12 : Y aura-t-il une différence de ressenti du marnage ?*

**Claire PERARD** confirme que le marnage va évoluer. Il sera d'environ 4 mètres à 4 mètres 50 dans le secteur de Bellevue.

- *Q°13 : Le débit de la Loire mesuré à Montjean-sur-Loire sert de référence notamment pour la mise en place de restrictions de prélèvement en période de sécheresse. Est-ce que le projet va modifier le débit à Montjean-sur-Loire ?*

**Séverine GAGNOL** confirme que le projet ne modifie en aucune manière le débit à Montjean-sur-Loire. Celui-ci est conditionné par les apports d'eau en amont. A débit constant, le projet va modifier certaines cotes auxquelles l'eau va couler en étiage (ligne d'eau d'étiage). Le projet n'aura donc aucun impact sur les seuils qui permettent de décider de la mise en place de restrictions sur les prélèvements.

- *Q°14 : la digue s'écarte rapidement de la berge à l'aval de Saint-Julien-de-Concelles, contrairement à ce qui est montré sur le schéma.*

**Claire PERARD** confirme qu'une petite partie de la levée, qui est en contact direct avec le fleuve, fera l'objet d'une protection de berge.

- **SEQUENCE 2 :**

- Présentation des travaux pour l'année 2023**

- Présentation du transfert des enrochements**

- Présentation des mesures prises en phase travaux**

- *Q°15 : Les riverains et entreprise Briand sont inquiets concernant la poussière émise par les travaux, notamment pour les plans maraîchers qui risquent d'être impactés. Il faut impérativement que la zone de roulement soit propre pour empêcher la poussière de rentrer dans les serres Briand.*

**Claire PERARD** confirme que ces inquiétudes et demandes seront bien retransmises aux entreprises. La période de terrassement générera des poussières et VNF discute avec l'entreprise Briand pour que ces travaux soient effectués avant le nettoyage des serres prévus mi-octobre.

- *Q°16 : Quelle sera la période des transferts terrestres des matériaux ?*

**Claire PERARD** explique que VNF envisage d'acheminer 135 000 tonnes de matériaux supplémentaires par voie terrestre en 2025, sans doute en flux tendu : le chantier sera approvisionné en direct par camions sur la zone d'apportement.

**Séverine GAGNOL** explique que VNF a passé un premier marché de travaux pour l'aménagement de la zone de stockage (Officière) et de l'estacade, et travaille à l'élaboration d'un second marché de travaux pour la réalisation des travaux principaux. Cette procédure se tiendra sur le second semestre 2023 et début 2024.

La plupart des mesures présentées sur l'organisation de la circulation et de la signalisation font partie des prérequis sur ce marché. Pour autant, il y aura également tout un travail de préparation à mener avec cette entreprise. VNF reviendra vers les habitants, riverains, usagers en 2024 afin de donner l'ensemble des détails sur l'organisation des travaux.

- *Q°17 : Quel choix de barges pour les travaux du secteur B ?*

**Claire PERARD** indique que VNF n'a pas encore les précisions techniques sur les barges employées par l'entreprise qui sera retenue pour les travaux du secteur B. Le marché de travaux sur ce secteur est en cours de passation.

**Séverine GAGNOL** complète ce point en indiquant qu'il y a peu de matériels flottants disponibles sur le secteur et qu'il est difficile d'imposer un certain type de barges. Initialement, le projet n'intégrait pas d'acheminement par voie fluviale. Cette évolution va permettre d'éviter un nombre trop important de camions sur les routes. Il n'est toutefois pas possible d'acheminer l'ensemble des matériaux par voie fluviale.

- *Q°18 : Quel sera le circuit emprunté entre Ancenis et l'Officière pour les transferts terrestres ?*

**Claire PERARD** explique que pour la première phase il n'est pas prévu de transport terrestre entre Ancenis et le site de l'Officière. Les matériaux de réemploi partent tous par transfert fluvial. Il y aura, en seconde phase, un apport de matériaux neufs dont on ne connaît pas encore la provenance et ces éléments seront déterminés dans le cadre de la passation du marché des travaux principaux en cours.

**Séverine GAGNOL** rappelle qu'il s'agit de travaux d'intérêt général, qui sont attendus sur le territoire depuis longtemps. Elle reconnaît que les phases travaux impliquent nécessairement des nuisances et qu'il ne sera pas possible de toutes les supprimer. Pour autant, ces impacts font l'objet d'analyses précises pour mieux les anticiper et les limiter au maximum.

- *Q°19 : Est-ce que les comptes-rendus de chantier sont confidentiels ?*

**Séverine GAGNOL** explique que les comptes-rendus ne sont pas à proprement parler confidentiels, mais ils n'ont toutefois pas vocation à être diffusés, dans la mesure où ils contiennent des éléments d'ordre contractuel notamment. Les élus concernés en sont destinataires, mais ils ne seront pas diffusés plus largement. Pour autant, il pourra y avoir transmission d'information sur l'avancée du chantier pour les riverains. L'association de protection de la levée de la Divatte se propose d'être un intermédiaire.

- *Q°20 : Avec les diminutions de débits prévus, les diminutions des crues, et l'eau douce qui va devenir de plus en plus précieuse, comment ce projet est-il perçu par la Préfecture ?*

**Séverine GAGNOL** confirme que l'Etat est à la fois un partenaire du projet et l'autorité administrative. C'est, entre autres, l'Etat qui a demandé à VNF de porter la maîtrise d'ouvrage de ce projet, qui sera bénéfique pour la biodiversité et la qualité de l'eau. Les services de l'Etat suivent de très près le projet. VNF a aussi le soutien des acteurs du territoire.

- *Q°21 : Est-ce que le budget est amené à évoluer ? La valeur annoncée était initialement de 42 M€.*

**Séverine GAGNOL** rappelle que la valeur de 42M€ était entendue en valeur 2015. Rapporté à la valeur 2015, le projet reste dans cette enveloppe à ce jour. Toutefois, en valeur absolue et compte tenu de l'inflation, le budget du projet est supérieur.

### **3. Clôture de la réunion**

---

**Eric ANDRE, animateur de la réunion**, présente les prochaines étapes de dialogue. Une réunion dédiée au secteur B se déroulera le 6 juillet 2023 à Ancenis, à 18h30. Il cède ensuite la parole à Séverine GAGNOL pour la conclusion.

**Séverine GAGNOL** remercie les participants et précise que l'équipe reviendra vers les citoyens rapidement.

Pour rappel, de nombreuses ressources sont disponibles sur le site internet du projet <https://reequilibrage-loire.vnf.fr/>. Vous pouvez également écrire à VNF si vous avez des questions, sur l'adresse mail [concertation.uti.loire@vnf.fr](mailto:concertation.uti.loire@vnf.fr) et via la rubrique « contact » du site Internet. Elle remercie les participants de leur attention et pour les riches échanges durant la séance.